



COMMUNE DE CHIGNIN

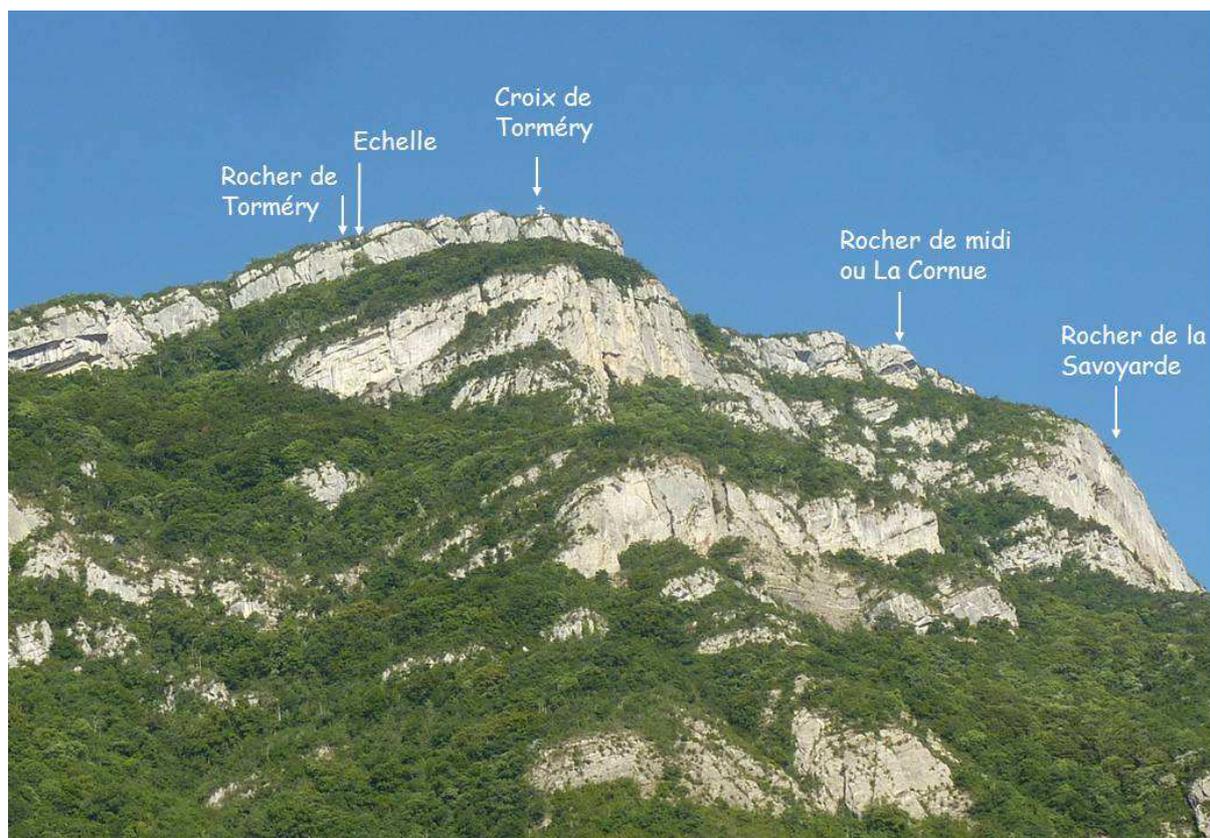
1913-2013 Le centenaire de

L'EXPLOSION DU ROCHER DE TORMERY



Louis FRESCHI - Marc TISSOT

LE CENTENAIRE DE L'EXPLOSION DU ROCHER DE TORMÉRY 1913- 2013



La montagne de Chignin au-dessus de Torméry

Photo et montage, M. Tissot 2013

INTRODUCTION

Il y a cent ans, le 22 mai 1913 à 10 heures 22 du matin, plus de 20 000 personnes venues spécialement pour l'évènement, et certaines de très loin, assistaient à l'explosion du Rocher de Torméry, une opération exceptionnelle largement annoncée par la presse régionale et nationale. C'était là le point final ou presque d'une longue histoire commencée 75 ans auparavant, en 1838. Mais ce n'était

aussi que le volet le plus spectaculaire d'une intervention publique plus complexe destinée à préserver le village de Torméry d'une catastrophe inéluctable.

Nous allons donc évoquer d'abord les principales étapes de l'histoire de ce rocher avant de présenter les différents aspects de l'opération décisive initiée en 1903 et qui n'aboutira que dix ans plus tard.

I UN DEMI-SIECLE D'HESITATIONS ET DE RISQUE ASSUME.

L'histoire du Rocher de Torméry commence en 1838 lorsque les pouvoirs publics, pour la première fois, prennent en considération le danger que constitue pour le village de Torméry alors peuplé de 425 habitants, l'existence au sommet de la montagne d'un énorme rocher séparé de la

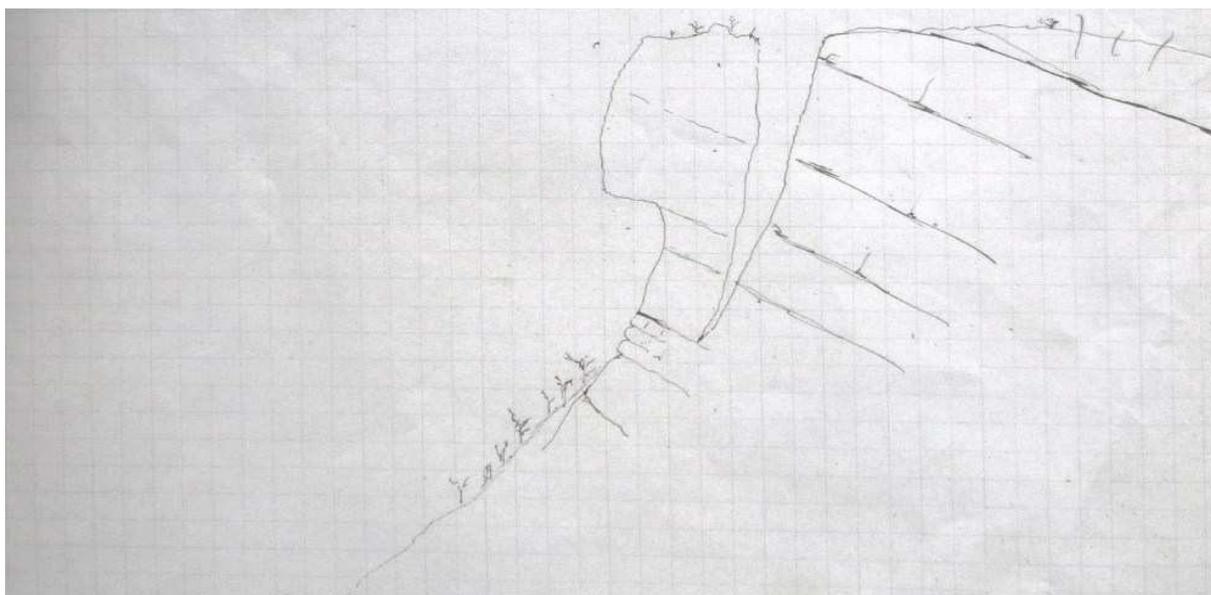
falaise par une profonde crevasse « *de plus de trois pieds de largeur* ». Cette crevasse existait-elle depuis longtemps ? Toujours est-il qu'aux dires des usagers de La Thuile elle semblait s'élargir depuis quelques années.

1 L'éboulement de 1838

Le 15 juin 1838 l'Intendant général de la Savoie est informé que dans la commune de Chignin « *un roc se détachant par gros quartiers de la montagne à laquelle il a été jusqu'ici adhérent a causé des dommages considérables et que l'éboulement continuant il pourrait arriver que quelque bloc parvint jusqu'à la route royale* ».

Il enjoint à l'Ingénieur du Corps royal de génie civil de se rendre immédiatement sur les lieux « *pour voir s'il y aurait quelque mesure à prendre dans l'intérêt des habitants et de la route et aussi lui donner la note des dégâts occasionnés et vérifier s'il y a à craindre de nouveaux éboulements* ».

C'est l'élève ingénieur Pillet qui se rend à Torméry et remet dès le 19 juin un premier rapport sur cet éboulement qui s'est produit dans le secteur de Grand-Rebossan-Le Caton. « *Un roc tombé d'une grande hauteur a entraîné une avalanche de terre et de pierrailles. Une surface d'environ trente journaux de vignes a été couverte de blocs de pierres et autres débris. Deux celliers ont été renversés en partie mais la route royale est à l'abri de tout danger, l'éboulement s'étant arrêté au pied de la montagne à environ 150 mètres de distance du fossé. Plusieurs éboulements partiels ont eu lieu à la suite du premier et continuent encore en ce moment* ».

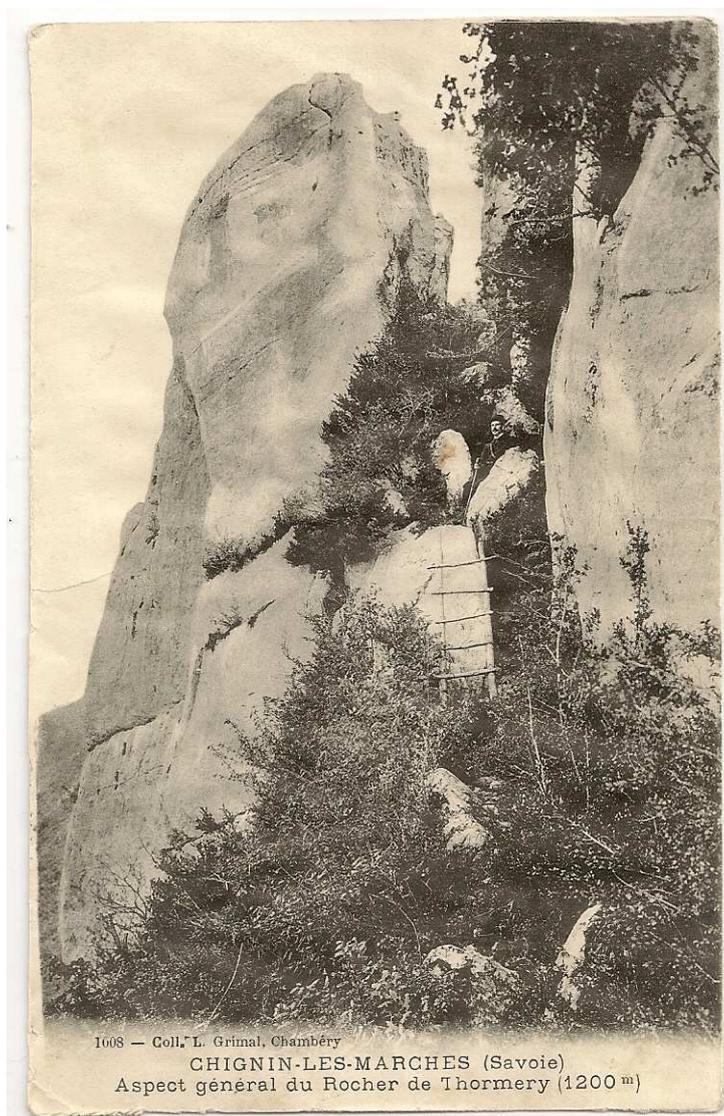


Croquis du Rocher de Torméry dessiné en 1904 par Sylvestre

Coll. R. Troillard.

Après la description de cet éboulement et des dégâts il ajoute : « *Il se trouve également au-dessus du dernier village de Chignin du côté de Montmélian un roc qui surplombe et qui menace de se renverser un jour quoique aucun accident ne soit encore survenu dans cette localité.* »

Comme ce roc est en grande partie détaché de la montagne par une large fente et qu'il s'incline tous les jours davantage il serait probablement prudent de le faire tomber dans l'intérêt de la commune... »



Le Rocher de Torméry.

Photo M. Martin 13 Novembre 1907.

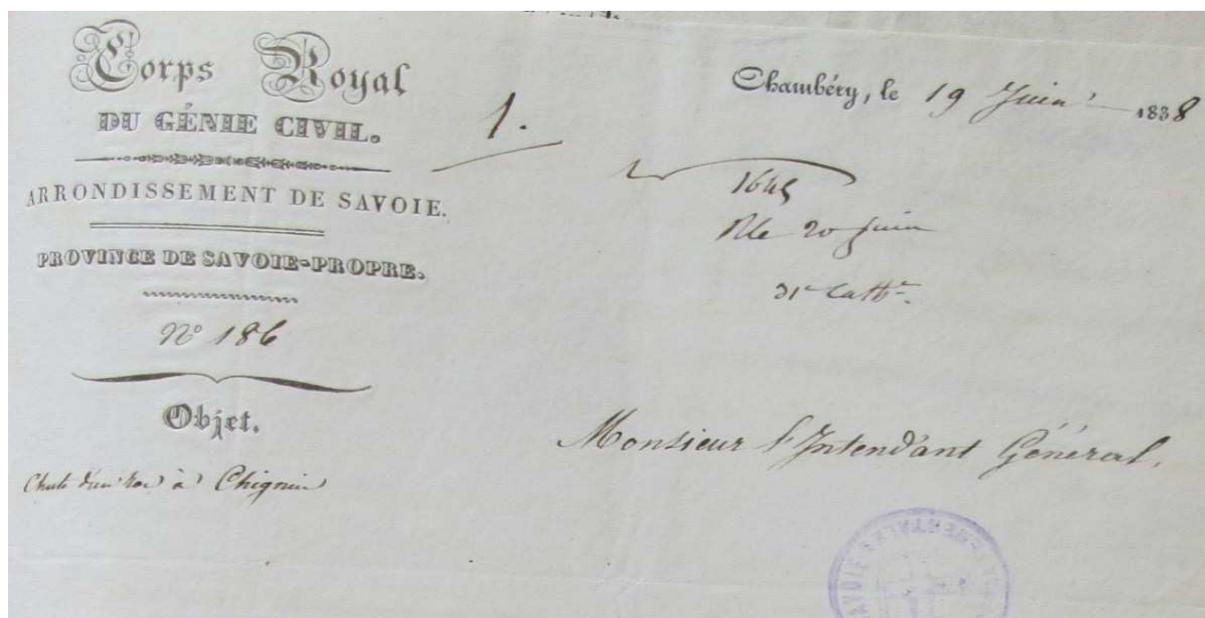
ONF Service Restauration des Terrains en Montagne, RTM.

Cette information est prise très au sérieux par l'intendant qui réagit aussitôt. D'une part il enjoint à l'Ingénieur en chef du Génie civil d'aller sur la montagne examiner le rocher et de proposer les mesures à prendre ; d'autre part il informe le Secrétaire d'Etat royal à Turin « *qu'un des villages de la commune de Chignin,*

celui de Torméry, est menacé d'être écrasé par un désastre semblable et qu'il lui paraît nécessaire de faire sauter le roc qui donne lieu aux craintes ». Il lui demande si la dépense sera à la charge du village seul ou si elle devra être supportée par la commune.

En outre il sollicite l'accord préalable du ministre sur le mode opératoire : « *Je prévois aussi, écrit-il, que je rencontrerai des difficultés à cause de l'apathie ordinaire des gens de la campagne et je désirerais savoir si votre Excellence*

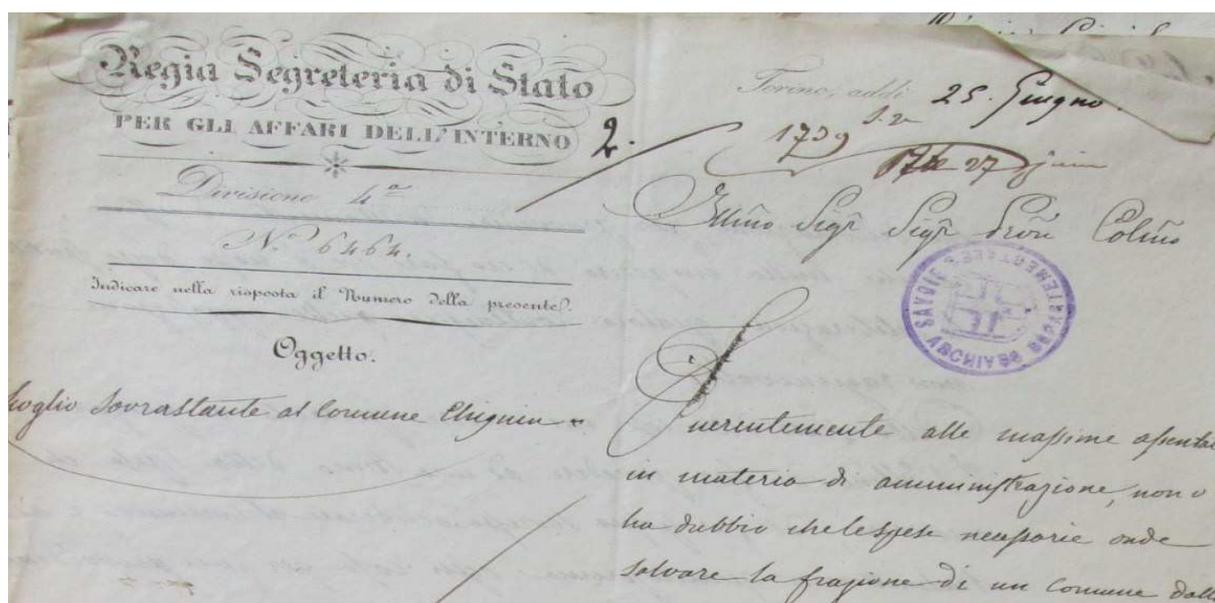
approuverait que j'agisse d'office et avec énergie car sans cela je serai persuadé que l'on attendrait l'évènement qui ne manquera pas d'arriver tôt ou tard et l'on taxerait alors l'administration d'imprévoyance ».



Rapport de l'élève ingénieur Pillet 19 juin 1838. Archives Départementales de la Savoie

De Turin le secrétaire d'Etat royal pour les affaires intérieures lui répond, en italien, que le coût de l'opération doit être supporté par la commune, et il lui demande

de faire établir une estimation des dépenses prévues, de faire délibérer le Conseil communal et de lui transmettre le tout avant de prendre une décision.



Lettre du Secrétaire d'Etat royal 25 juin 1838. Archives Départementales de la Savoie

Dans son nouveau rapport l'élève ingénieur Pillet propose « *de faire un mur à sec pour soutenir le roc ou de le faire sauter par l'emploi de la poudre* ».

Dans le même temps le docteur Gouvert, éminent médecin, vice-président de l'Académie de Savoie et propriétaire à Torméry produit un mémoire dans lequel il propose d'interdire la coupe de bois et le pâturage sur les pentes de la montagne dominant Torméry. L'intendant envoie tous ces documents au syndic de Chignin en l'invitant à « *rassembler de suite le conseil double de la commune pour délibérer s'il y a lieu ou non de le faire sauter par le moyen de la mine ou bien*

d'adopter le moyen suggéré par Monsieur Gouvert de prohiber toute coupe et pâturage du bois inférieur qui garantirait le village en cas d'éboulement ».

Le syndic Pierre Excoffon réunit le Conseil double qui trouve que le dossier est insuffisamment renseigné, déclare n'être pas en mesure de se prononcer et s'en remet à l'avis que donnera l'ingénieur en chef après qu'il aura en personne visité le rocher. L'Ingénieur en chef Masson effectue cette visite en septembre et remet un rapport rassurant, ne propose aucune mesure car dit-il en conclusion « *il n'y a point à craindre, de longtemps, le désastre* »

Arrête qu'il prie monsieur l'Intendant général de déléguer
un ingénieur de la province pour la visite du roc en sa partie
supérieure et de vouloir bien faire telle proposition précise qu'il
jugera convenable sur le parti à prendre dans l'espèce.

M. Gouvert & Excoffon pour
le conseil double de la commune
de Chignin
M. Gouvert
M. Excoffon
M. Masson

Délibération du Conseil double de Chignin. Juillet 1838. Archives Communales Chignin

Ainsi, après avoir causé un grand émoi durant tout l'été de 1838, le Rocher de Torméry retombe dans l'oubli pendant 40 ans. Seule, une des préconisations du docteur Gouvert est mise en œuvre à partir de 1845 par l'adoption d'un Ban

champêtre, règlement de police rural qui entre autre interdit formellement le pâturage dans la forêt communale de Chignin et encadre et limite fortement l'élevage ovin dans la commune.



Ban champêtre de Chignin établi en 1845.

Archives Communales de Chignin

2 La corniche sommitale de la montagne de Chignin au-dessus de Torméry.

Avant de poursuivre il est nécessaire de dire quelques mots sur la nature géologique de la montagne à cet endroit. Comme on peut le voir sur la photo suivante le sommet de la montagne est formé de roches calcaires disposées en bancs d'épaisseur variable légèrement inclinés ici vers l'intérieur de la montagne. Les couches sommitales forment

globalement un ensemble résistant, le calcaire Tithonique qui correspond aux deux derniers étages du Jurassique supérieur, le Kimmérien supérieur et le Portlandien. Mais cet ensemble n'est pas homogène. On voit ici que se superposent de haut en bas :



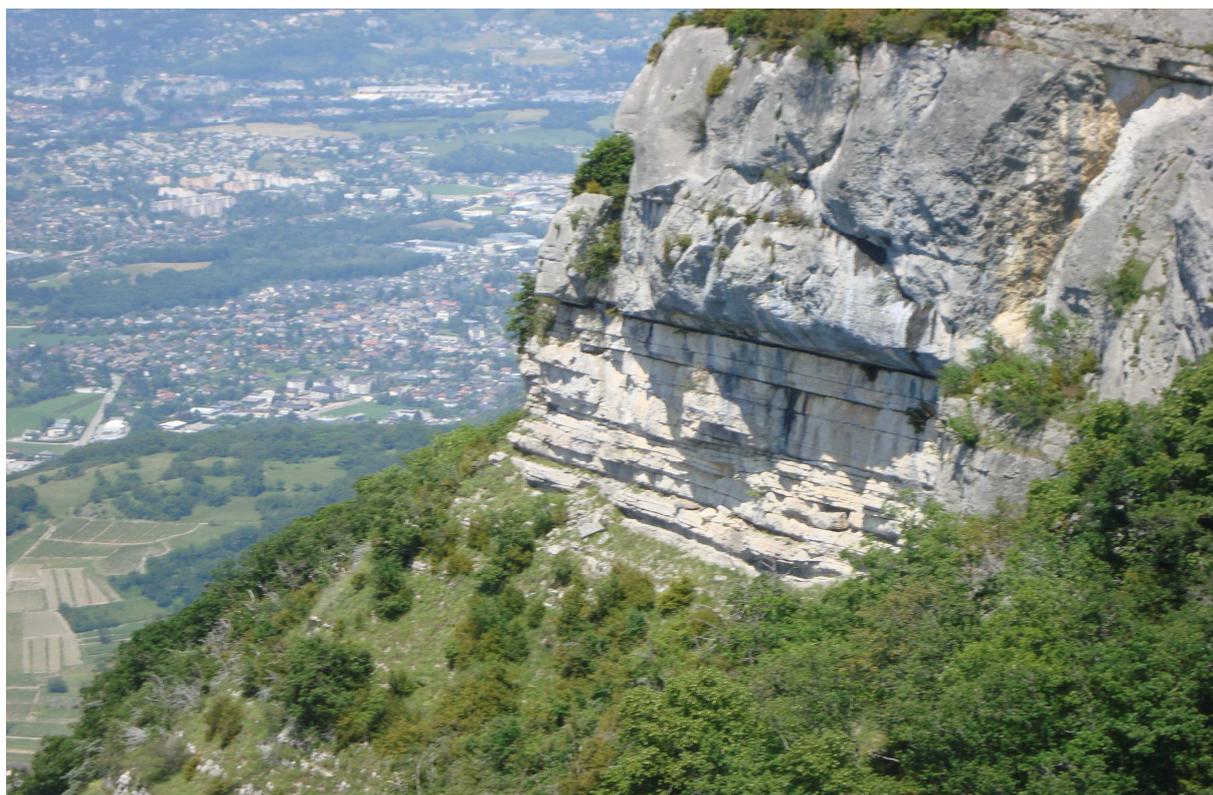
Les couches géologiques sommitales de la montagne près du Rocher de Torméry.

Épaisse formation (150 m) de calcaire résistant, massif ou en bancs inclinés de 30° vers l'intérieur de la montagne. Formation dénommée par les géologues « Calcaire Tithonique ».

Photo L. Freschi 2013

- une formation de calcaire massif, très résistant, épaisse de 30m environ
- une quinzaine de bancs de calcaire lité, épais chacun de 20cm à 2m
- plusieurs dizaines de bancs de calcaire marneux et marno-calcaire moins résistants formant le talus couvert de végétation
- Au dessous une seconde formation de calcaire massif de plus de 100 m d'épaisseur avec près du sommet une intercalation de quelques bancs lités et vers le bas une légère stratification.

Les départs de rochers proviennent soit de la dislocation de bancs lités qui tombent ou glissent isolément ou par paquets et se divisent facilement en plusieurs blocs au cours de leur chute, soit d'écailles des calcaires massifs qui de temps à autre finissent par se détacher, se divisent peu au cours de leur chute mais provoquent d'autres éboulements sur leur passage. Les plus gros des rochers éboulés, qui peuvent atteindre plusieurs mètres cubes, sont de ce dernier type.



**Les couches géologiques sommitales de la montagne près du Rocher de Torméry.
Détail de la partie supérieure. Photo L. Freschi 2012**



**Les couches géologiques sommitales de la montagne près du Rocher de Torméry.
Détail de la partie inférieure. Photo L. Freschi 2012**

Le Rocher de Torméry est de toute autre nature et ne se situe pas à la même échelle. Il s'agit en effet d'un morceau de toute l'épaisseur ou presque de la tranche supérieure de calcaire massif qui d'une

part formait un encorbellement comme celui-ci et d'autre part était séparé du reste de la masse rocheuse par une profonde crevasse, dont la largeur était de trois pieds en 1838 et de un à 2,70 mètres en 1913.



Encorbellements du calcaire massif sommital près du Rocher de La Cornue.

Photo L. Freschi 2013



Encorbellement du calcaire massif sommital à La Cornue, aux confins de Francin.
*Disposition comparable à celle du Rocher de Torméry mais ici pendage plus fort des bancs
 (45°) et surtout pas de crevasse.*

Photo L. Freschi 2013

C'était donc bien un rocher monstrueux, sans commune mesure avec ceux que l'on recevait de temps en temps dans les vignes

de Torméry. Son volume était évalué à 8 000 m³, l'équivalent d'un immeuble cubique de 6 étages.

3 Les chutes de blocs de 1880.

Au printemps de 1880 « un bloc d'une grosseur énorme s'est détaché des rochers qui surplombent le village de Torméry et a roulé dans la plaine en passant près du village sans occasionner d'accident de personnes mais en causant des dégâts considérables aux vignes ». En juin, un second bloc « parti des mêmes points de la montagne est venu frapper les murs d'une

maison qu'il a défoncés et est resté encastré dans l'ouverture ainsi produite ». Ces éboulements successifs ayant jeté la consternation parmi les habitants du village, le maire a alerté le préfet « afin qu'il juge s'il y a lieu de prescrire des mesures pour éviter des malheurs ».

PONTS & CHAUSSÉES

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE.

ARRONDISSEMENT
DE ST JEAN-DE-MARNE

N° d'ordre
du Registre A: 630

PONTS ET CHAUSSÉES
INGÉNIEUR EN CHEF
N° 1469
le 9 Décembre 1880
R.R.G. 7
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Chambéry, le 7 Décembre 1880.

Service Général. Objets divers.

Chute de blocs des montagnes de Chaignin.

Rapport de l'Ingénieur ordinaire.

Dans une lettre en date du 8 Août dernier, M. le Maire de Chaignin a exposé à M. le Préfet de la Savoie :

qu'au printemps de cette année un bloc d'une grosseur énorme s'est détaché des rochers qui surplombent le village de Torméry, et a roulé dans la plaine en passant à peu de distance du village sans occasionner d'accident de personnes mais en causant des dégâts considérables aux vignes;

que, dans le courant de Juin, un second bloc parti des mêmes points de la montagne, est venu frapper les murs d'une maison qu'il a défoncés et est resté encastré dans l'ouverture ainsi produite.

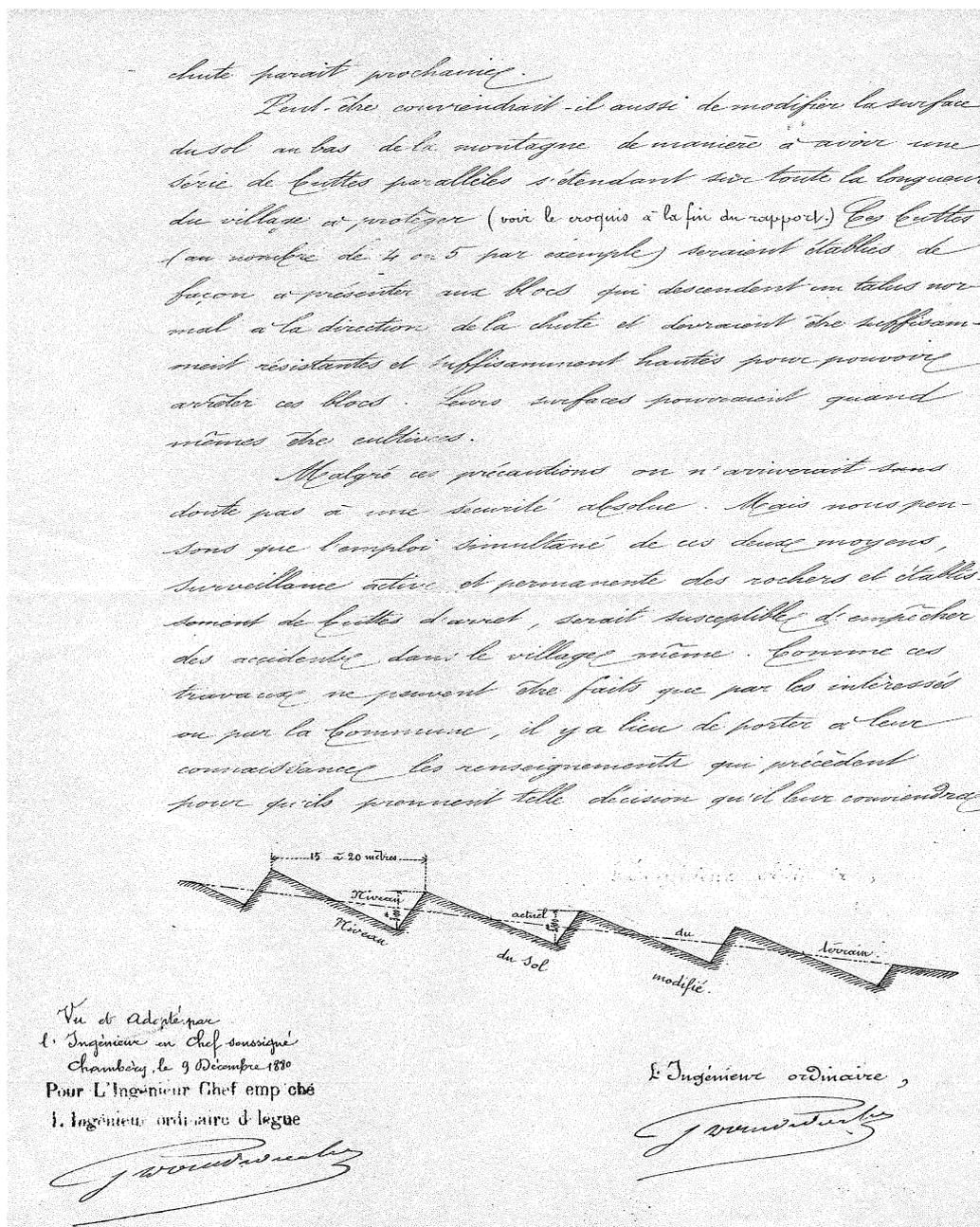
No 1469
Communiqué à Monsieur le Maire de Chaignin pour prendre connaissance de présent rapport, et en faire retour à la Préfecture.
Chambéry, le 13 Décembre 1880.
Par le Préfet,
Le Secrétaire Général

L'ingénieur des Ponts et chaussées chargé d'établir un rapport confirme que les blocs sont partis « *des rochers abrupts qui forment le versant de la montagne et qui sont situés à 500 ou 600 mètres au dessus du village de Torméry et qu'il paraît bien difficile d'empêcher ces éboulements de blocs* »

Il propose donc de rendre ces éboulements moins dangereux,

- d'une part en visitant souvent ces rochers et le cas échéant « *en brisant en petits blocs inoffensifs les gros blocs dont la chute paraît prochaine* »

- d'autre part en réaménageant le profil des basses pentes de la montagne au dessus du village au moyen de 4 ou 5 buttes parallèles espacées de 15 à 20 mètres qui présenteraient aux blocs qui descendent un talus de 5 m de hauteur. (voir le croquis)



Réaménagement des basses pentes, proposé par l'Ingénieur en 1880.

Archives Départementales de la Savoie

Ces propositions sont restées sans suite.

4 1891 : le refus formel de la municipalité d'établir une zone de protection.



Le glissement de terrain d'Arbin en 1891.

Photo Kuss. Archives Départementales de la Savoie

A la suite du glissement de terrain d'Arbin en 1891 le préfet a invité le conseil municipal à se prononcer sur l'utilité de l'établissement d'une zone forestière de protection contre les éboulements de terrain dans la forêt communale de Chignin. A l'unanimité le conseil refuse catégoriquement la création d'une telle zone en avançant les arguments suivants :

- « *Les quelques pierres qui roulent de temps à autre de la montagne n'atteignent jamais le pied de la forêt où serait établie la zone de protection avant d'avoir gagné un couloir qui ne renferme aucun pied d'arbre, aucun buisson pouvant les arrêter* »

- « *une lisière de 20 m de largeur est incapable d'arrêter les éboulements considérables et dangereux comme celui qui s'est produit près d'Arbin dans la forêt communale de Montmélian* »

- « *qu'établir cette zone serait livrer au pillage la partie de la coupe la plus à proximité des habitations et la plus commode à exploiter...* »

Et la délibération se termine ainsi :

« *Le conseil est d'avis, à l'unanimité des membres présents, de garder le statu quo sur la question de la réserve d'une zone de protection contre les éboulements ; de maintenir les choses dans l'état où elles ont été jusqu'à ce jour, à savoir que la coupe sera délivrée à l'avenir comme par le passé sur toute la hauteur de la forêt sans réserve de lisière.* »

Ainsi, la nécessité économique passe alors avant la sécurité, le bois étant à Chignin l'unique source d'énergie domestique à cette époque. Mais douze ans plus tard un nouvel éboulement dévastateur fait basculer l'opinion.

II L'éboulement de 1903 et le temps des rapports.

1 L'éboulement de 1903

Le 14 août 1903 plusieurs blocs de rochers se détachent de la partie sommitale de la montagne, arrachent au passage d'autres bancs de calcaire et marno-calcaire au-dessus de Grand Rebossan et des Granges Claires et se répandent sur les vignes et les champs des basses pentes dans un énorme

fracas et un nuage de poussière, au dire de l'abbé Cartier, témoin de l'évènement. Beaucoup de ces blocs dépassaient le volume d'un mètre cube. L'un ou plusieurs de ces rochers démolissent la bâtisse de Grand Rebossan, inhabitée heureusement.



Eboulement de 1903 à Grand Rebossan.

Les blocs, partis du sommet de la montagne et canalisés dans le couloir central, ont dans leur chute arraché d'autres bancs rocheux. Noter la maigre couverture forestière des pentes inférieures, dégarnies par les coupes affouagères et le vignoble.

Photo De Luze, 18 Octobre 1903.

ONF Service RTM.



Deux blocs énormes de calcaire massif tithonique, de plus de 50 tonnes chacun, tombés du sommet de la montagne en 1903, provoquant l'éboulement de Grand Rebossan.

Le chien et le personnage donnent une idée de leurs dimensions.

Photo Mougin, 24 Mars 1911, ONF Service RTM



Eboulement de 1903. Vue d'ensemble des rochers épars dans les champs et les vignes sous Grand Rebossan et Le Caton.

Photo Mougin, 24 Mars 1911, ONF Service RTM



Eboulement de 1903, détail près des Granges claires.

*A gauche, au-delà du chemin, les deux gros blocs de calcaire massif. A droite, dans les vignes et les champs, les rochers plus petits et calibrés provenant des bancs sous-jacents.
Photo Mougin, 24 Mars 1911, ONF Service RTM*



Eboulement de 1903, la bâtisse de Grand Rebossan très endommagée.

Photo De Luze, 18 Octobre 1903, ONF Service RTM.



Bâtisse de Grand Rebossan. Début des réparations, hiver 1903-1904.

Coll. A. Durot



Bâtisse de Grand Rebossan consolidée. *Photo L. Freschi 2010*

Construite en bordure de l'ancienne voie romaine, l'imposante bâtisse du XVII^e siècle à l'architecture soignée comportait une aile habitable sur deux niveaux avec de belles ouvertures en pierres de taille. Mais l'exposition aux chutes de rochers était bien connue depuis longtemps : en 1806, selon A. Cartier, Adriane Justine de Lausière, future épouse de Charles de Buttet, propriétaire du domaine, fit stipuler dans leur contrat de mariage « que les époux ne passeraient jamais la nuit dans cette maison guettée par les rochers ».

Dès le 16 août 1903 le conseil municipal réuni par le maire Louis Tissot demande « *que l'administration des Eaux et Forêts fasse une étude sérieuse sur le danger des rochers qui risquent d'ébouler à Torméry, et fasse un rapport sur les moyens à prendre pour éviter des accidents et demande que cela soit fait dans le plus bref délai, attendu qu'il croit qu'il y a danger immédiat* ».

Trois semaines plus tard, le 6 septembre, il se réunit en séance extraordinaire et après avoir pris connaissance d'un rapport de l'administration des Eaux et Forêts « *au sujet du rocher menaçant à la Roche du Guet* » vote quatre résolutions :

-« *il demande que les quatre premières coupes à prendre soient laissées en réserve...attendu qu'un rocher menace pour Torméry et que les coupes affouagères sont immédiatement en dessous* ».

-« *vote la somme de 300 francs...pour faire descendre les rochers qui menacent et prie l'administration des Eaux et Forêts de bien vouloir se charger de ce travail et accorder une subvention dans la plus large part possible. Il demande aussi que ce travail soit exécuté en fin octobre, après les vendanges* ».

2 Rapports techniques et réticences, 1904-1906

Lenteurs administratives, pétition.

Les demandes faites les 16 août et 29 septembre 1903 étant toujours restées sans réponse le maire écrit au préfet en juin 1904 une lettre de protestation et reçoit bientôt la réponse du conservateur des Eaux et Forêts. Celui-ci qui en a référé au ministre dit tout simplement que la demande est irrecevable car elle se rapporte à un terrain non soumis au régime forestier et ne concerne donc pas son administration, ce qui était inexact.

Le maire écrit de nouveau au préfet pour lui dire « *qu'il est très étonné qu'il ait*

-« *La commune prend à sa charge tous les dégâts qui pourraient être causés par la chute des blocs relativement à l'administration forestière* ».

-« *Incidemment le conseil propose d'établir un témoin dans la crevasse du rocher qui menace sur Torméry de manière à pouvoir se rendre compte si la crevasse s'élargit* ».

Ainsi, c'est à l'Administration des Eaux et Forêts, son interlocuteur habituel, que la commune demande non seulement de purger le versant des blocs restés en équilibre instable, mais aussi d'effectuer « *une étude sérieuse et un rapport sur le rocher qui menace sur Torméry* ».

En outre, à la suite d'une visite effectuée « *à la Roche du Gué, au-dessus du village de Torméry* » le dimanche 25 septembre en compagnie de huit conseillers municipaux, le maire adresse le 29 septembre une lettre au préfet dans laquelle il fait part de son inquiétude et demande que « *le plus vite possible soit délégué un ou plusieurs hommes de l'art, ingénieur ou autre, pour constater ce fait et faire un rapport pour parer aux moyens d'éviter une catastrophe qui ne lui paraît pas éloignée...* ».

fallu sept mois à l'administration forestière pour dire que la partie de montagne qui menace n'est pas soumise au régime forestier...et que le conseil municipal, justement ému de ce qui se passe a désigné une commission pour se rendre auprès de lui pour prendre des mesures afin que quelque chose se décide dans le plus bref délai, soit de désigner enfin un ingénieur ou tout homme de l'art pour faire un rapport et établir la dépense que pourraient nécessiter des travaux de défense ».

Il précise « qu'il espère bien que les rapports ne dormiront pas pendant sept mois dans les cartons comme cela a continué avec l'administration forestière ». Il ajoute enfin que la municipalité « espère que le gouvernement viendra en aide à la

commune lorsqu'un devis des travaux sera établi ».

Dans le même temps une pétition signée par 115 habitants de Torméry, soit la presque totalité des adultes est adressée à la préfecture le 17 juillet 1904.

Commune
de Chignin

Chignin le 17 juillet 1904

Eboulements de
Torméry

Les habitants de Torméry à Monsieur le
Préfet de la Savoie.

Monsieur le maire de la
commune vient de nous communiquer une
lettre de l'administration des eaux et forêts que
vous avez bien voulu lui transmettre en
réponse à celle qu'il vous avait écrite le
12 juin dernier, concernant des travaux
à effectuer pour garantir notre village contre
la chute imminente de parties de rochers qui
le surplombent.

D'après les renseignements fournis le
ministère de l'Agriculture reconnaît toute
responsabilité; nous avons l'honneur, Monsieur
le préfet, de faire appel à votre haute et
puissante autorité, en vue d'obtenir des
représentants du département à tous les
degrés: Conseillers généraux, et arrondissement

09/

Pétition des habitants de Torméry. 17 juillet 1904

Archives Départementales de la Savoie

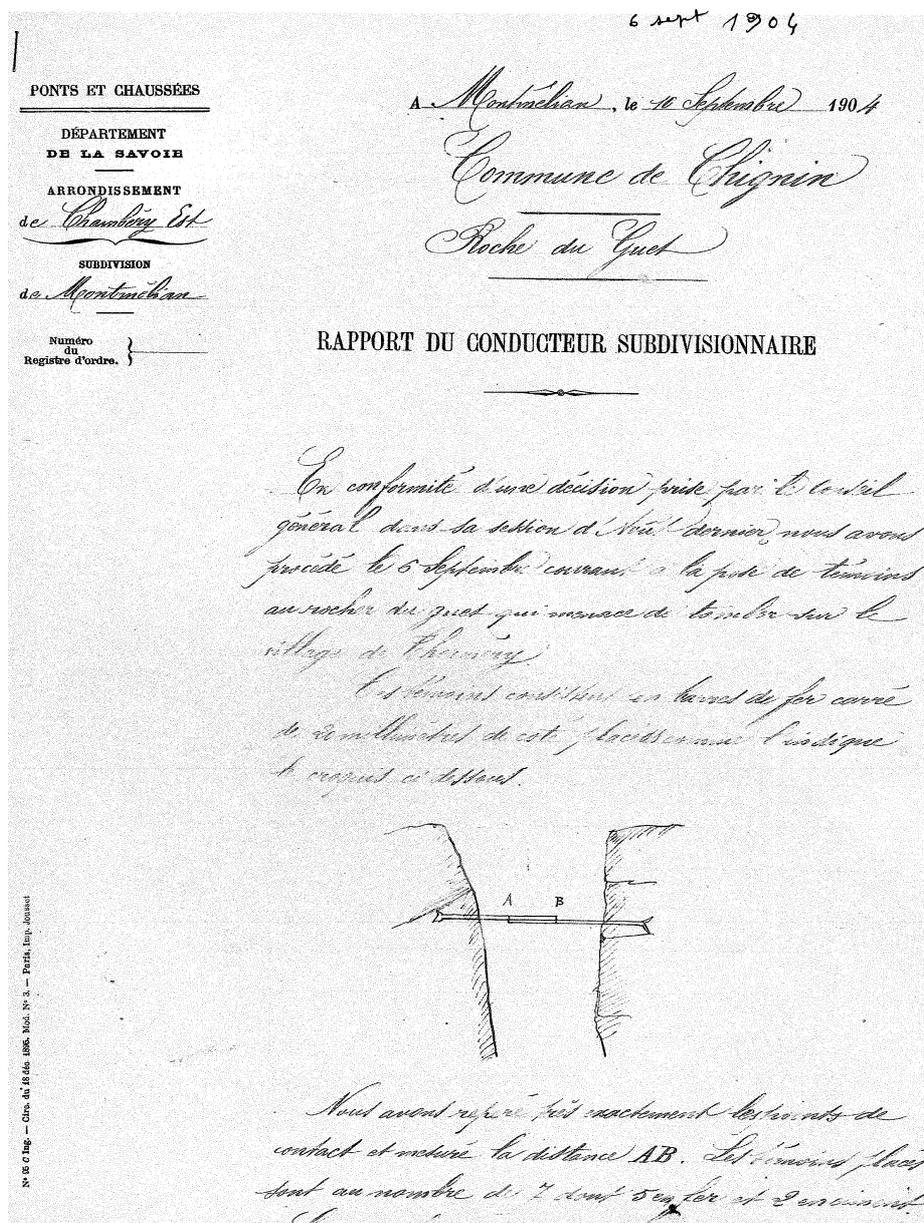
Gamen Pierre Josephine Girard Grand Jean
 Gamen Melanie girard Dresthe Girard Humbert
 Gamen Louise Beronne Floret Beronne Girard
 P. Guenard Josephine Gamen Catherine Gamen
 Luenad Beronne Gamen Pierre Augustin Beronad
 Viboud Eli Felicie Girard. Beronne Gouvert
 Floret Benoit Girard Annette Girard. A
 Girard Madoux Charles Gerard Anjoisette Girard
 Bernard J. Viboud
 Guillerminne Girard **DOUCELIN**
 Pauline Chaffardon Françoise Girard
 Girard Joseph Nielou Jeanne Meritier
 Emile Girard Robert Gamen et Joseph
 Nielou Auguste
 Gamen Rubine Girard Regis et Pierre
 Nielou Marie Girard Regis Jean Claude
 Ph. Peltier
 P. Viboud
 Claude Viboud
 Viboud Claudia
 Viboud Gasparde
 Jean Masurel Francois
 Paul Jourd'ans

Premiers rapports des Ponts et Chaussées

Le préfet se tourne alors vers le service des Ponts et Chaussées et lui demande d'établir un rapport sur « *le danger que présente pour les habitants de Torméry le rocher dit de la Roche du Guet situé au dessus de ce village et qui menace de tomber* » et de proposer des solutions.

M. Sylvestre, conducteur subdivisionnaire des Ponts et Chaussées de Montmélian et l'ingénieur Reulos y travaillent en août et septembre. Le premier met en place, en

compagnie de MM Viboud, adjoint, et Petellaz, conseiller municipal, cinq témoins consistant en barres de fer carré de 20 mm de coté et juxtaposées. L'ingénieur Reulos remet deux rapports en août et en septembre 1904 dans lesquels il propose l'enlèvement du rocher et l'évacuation vers La Thuile pour une dépense de 40 000 francs pour la totalité du rocher, ou 28 000 francs pour les seules parties les plus menaçantes.



Pose de témoins. Rapport du conducteur subdivisionnaire Sylvestre.

Coll..R. Troillard



Deux des cinq témoins posés en 1904 par le conducteur Sylvestre.

Carte postale L. Blanc. Coll. L. Freschi

Financement et réticences.

Parallèlement aux études techniques, les modalités du financement de l'opération sont étudiées mais les réticences des uns et des autres ralentissent considérablement le projet.

En août 1904 le Conseil général sollicité pour le financement a émis le vœu que l'administration des Eaux et Forêts intervienne dans le traitement de ce dossier.

Le ministre de l'agriculture accepte sous deux conditions :

- d'une part que la commune et le département prennent en charge le tiers de la dépense, soit 6 000 francs (le coût estimé de l'opération qui a beaucoup changé était alors de 18 000 francs)

- d'autre part que la commune **« dégage le service des Eaux et Forêts de toute responsabilité et se substituera à ce service dans le cas où il serait mis en cause par suite des dommages que le travail pourrait causer aux personnes et aux propriétés bâties ou cultivées ».**

En février et mars 1905 le Conseil municipal accepte la première condition mais refuse la seconde car il vient d'être alerté par un fâcheux précédent. En effet dès le 25 octobre 1904 il a été saisi d'une **« demande en action judiciaire contre la commune de Chignin par un propriétaire, Laurent Guy, vicaire à Aix les Bains, pour dégâts causés à sa vigne par un éboulement ».** Par mesure de conciliation, après expertise, le conseil consent à payer 40 francs au lieu des 250 réclamés. Echaudé, il n'entend pas s'engager de nouveau et demande à tous les propriétaires concernés une décharge. Au début de 1905, 93 propriétaires seulement

avaient donné leur accord. En août il subsiste toujours des indécis et des réticents. Aussi, le Conseil municipal décide-t-il qu'il ne prend pas la responsabilité demandée par le Conseil général et qu'un syndicat de propriétaires en formation se substituera à la commune.

Le Conseil général dans ces conditions ajourne le vote de la subvention demandée. En février 1906 le préfet se rend à Chignin et Torméry à deux reprises mais ne parvient pas à convaincre les récalcitrants. Pour sortir de l'impasse le conseil municipal vote en mars **« une somme de 10 000 francs pour être répartie entre les sinistrés sous réserve que tous les intéressés signeront l'engagement de n'exercer aucun recours contre la commune ».**

Mais, fin novembre 1906, quatre propriétaires restent toujours sur leur position : Auguste Niéloud, domicilié dans le bas du village, Madame Marin et M. Gonnet qui possèdent chacun une maison inhabitée au milieu du village, et les hospices de Chambéry, propriétaires d'une maison inhabitée en haut du village. Le conseil général vote néanmoins sa subvention de 4 000 francs pour le cas où la situation se débloquerait.

Nouveau rapport Reulos en 1906.

Au début de 1906, pendant que le dossier s'enlise, un nouveau rapport technique est demandé par le préfet au service des Ponts et Chaussées **« sur les moyens de réduire au minimum possible les dégâts pouvant résulter de l'enlèvement du rocher ».** L'ingénieur Reulos le remet en avril, accompagné d'un long avis de l'ingénieur en chef. Il est proposé d'enlever 5 500 m³ de rocher **« par petites masses, comme on exploite une carrière »** et de l'évacuer sur le versant de La Thuile avec grue, petite voie ferrée de 150 mètres et wagonnets. Le coût estimé augmente, passant à 45 000 francs. L'ingénieur en chef dans son avis sur ce rapport, prend soin de conclure en soulignant que **« cet enlèvement ne**

donnerait pas une sécurité complète au village de Torméry et à ses environs. La paroi de la falaise rocheuse dont fait partie la Roche pourrie est parsemée de blocs détachés... En outre des masses importantes, plus volumineuses même que la Roche pourrie se présentent dans des conditions assez effrayantes. Elles ne présentent pas, comme celle-ci, une fente entre elles et la montagne mais elles forment un surplomb plus accentué et sont supportées à leur base par des parties plus disloquées du banc gélif ». On devine dans ces propos un début d'inflexion en faveur d'une solution radicale, celle de l'abandon pur et simple du village de Torméry.

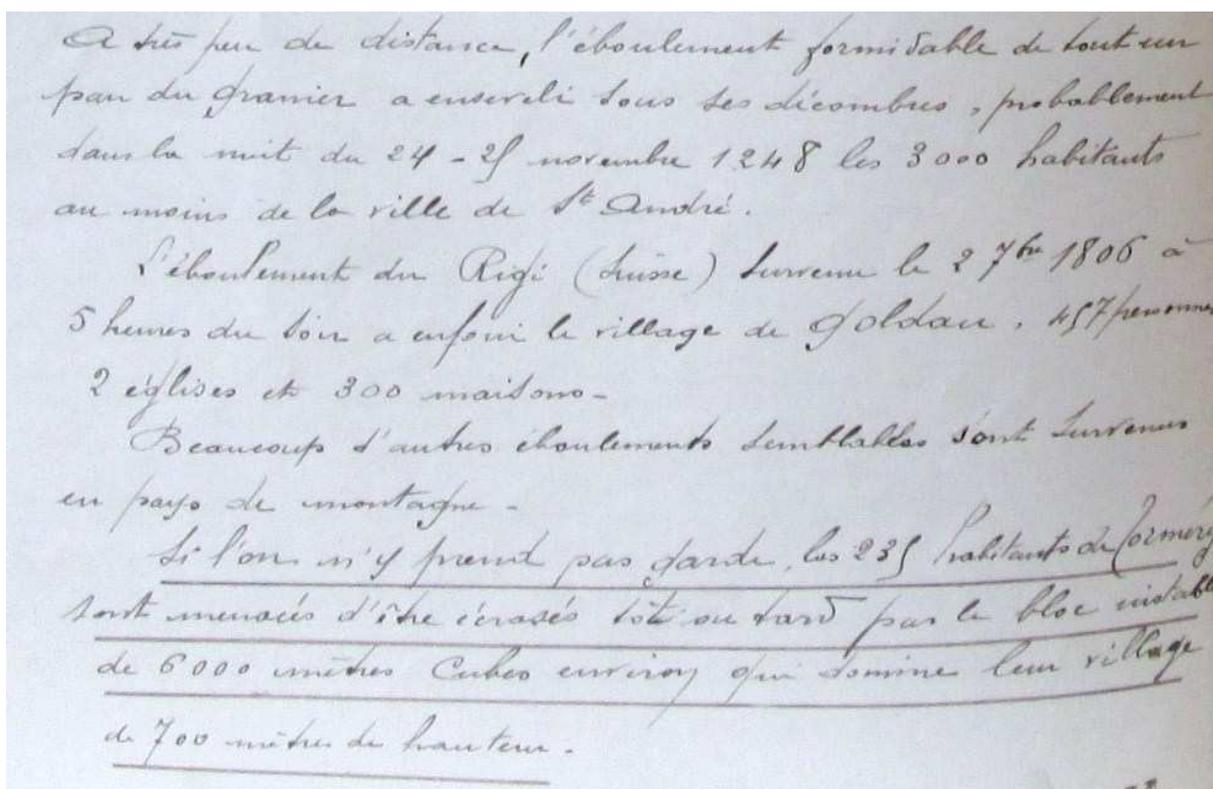
3 La crise de 1907

Le rapport Badoureau

De son côté le conseil général adopte le vœu, au cours de ses sessions de 1906, que soit demandée à l'administration des Eaux et Forêts « *une étude sur les moyens pratiques d'éviter le danger pour Torméry et sur le montant de la dépense, en prenant pour point de départ l'enlèvement total et d'un seul coup de la Roche pourrie...* ». Et en octobre le préfet invite les chefs de service locaux des Mines et ceux des Ponts et Chaussées à se mettre à la disposition du Conservateur des Eaux et Forêts pour l'aider dans sa tâche et dans la rédaction d'un dossier définitif.

C'est l'ingénieur en chef des Mines Badoureau qui le premier remet, fin décembre 1906, un rapport très argumenté dans lequel il présente successivement chacune des solutions proposées antérieurement, pour finalement les réfuter une à une.

Il rappelle d'abord la gravité de la situation, évoquant la catastrophe du Granier et celle du Righi en Suisse qui en 1806 « *a enfoui le village de Goldau, 457 personnes, deux églises et 300 maisons* ».

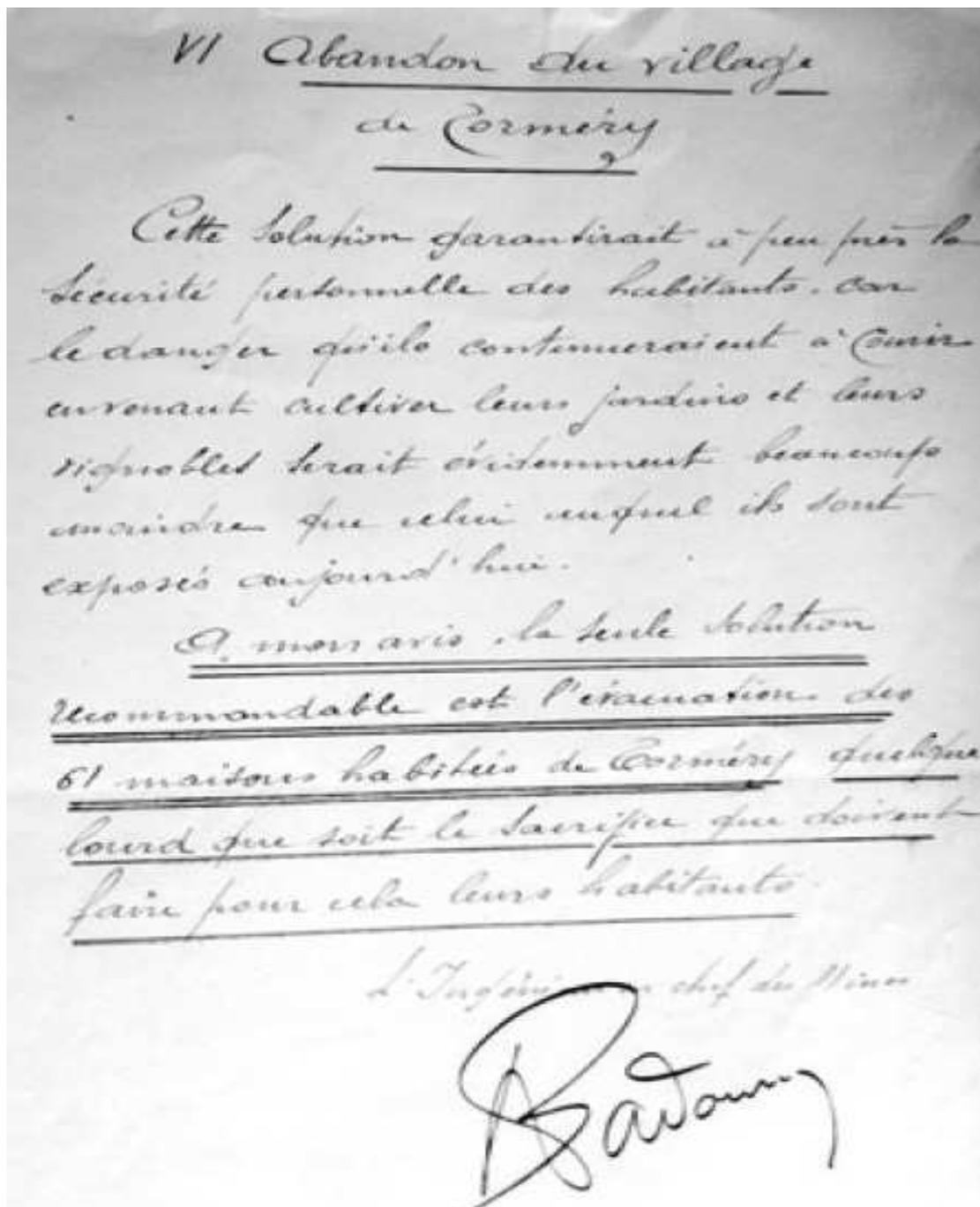


Rapport Badoureau. Extrait : la gravité du danger.

Archives Départementales de la Savoie

Il écarte ensuite la solution de la « *consolidation de la montagne* », à son avis inefficace, de même que celle de « *l'abattage en une seule fois* » qui laisserait selon lui « *une situation à peu*

près aussi dangereuse que la situation actuelle... ». Puis il réfute également « *L'abattage en menus fragments* » et « *l'installation de signaux* » qui ne lui paraissent pas de meilleures solutions.



Rapport Badourey, détail. La conclusion. Archives Départementales de la Savoie

Pour finir il propose la seule solution satisfaisante à son avis, celle de l'abandon et de l'évacuation définitive du village de Torméry.

L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Gotteland rend à son tour un rapport le 31 décembre 1906 dans lequel il se rallie à la solution radicale de l'évacuation.

Puis, en janvier 1907, le Conservateur des Eaux et Forêts donne également son

adhésion à cette solution, de même que l'Inspecteur des Eaux et Forêts.

Ainsi, au début de l'année 1907, une seule et même solution, radicale, est proposée par les trois grandes administrations des Ponts et Chaussées, Eaux et Forêts et Mines, celle de l'abandon du village et son évacuation.

L'expertise de Kuss et Chabert

Devant la gravité de la décision à prendre le préfet avise le Ministre des Travaux publics dès le 14 janvier 1907 et celui-ci décide d'envoyer sur les lieux un Inspecteur général des Mines pour donner à son tour son point de vue. L'inspecteur général Kuss, désigné pour cette mission, vient à Torméry en avril mais ne peut se rendre sur le site encore enneigé.

Pour sa seconde visite, *« en raison de la gravité de la décision à prendre, il demande à être accompagné d'un inspecteur général des Ponts et Chaussées avec lequel il partagerait la responsabilité de l'avis à présenter »*.

Après l'examen du rocher en compagnie de l'Inspecteur général des Ponts et

Chaussées Chabert, ils remettent le 28 juin leur rapport qui conclut à laisser les choses en l'état :

« Il ne semble pas qu'il y ait péril imminent mais il n'est pas moins certain que la falaise rocheuse qui domine Torméry est tout entière menaçante... Les solutions envisagées ne donneraient vraisemblablement pas le résultat désiré ; nous ne sommes pas en mesure d'en proposer aucune autre offrant plus de garanties... Il y a lieu de présumer que le rocher tombera un jour brusquement, sans avertir. Ce jour peut être fort éloigné encore ; rien ne prouve toutefois qu'il ne doive être prochain ».

Consternation

Après celles du rapport Badoureau préconisant l'abandon du village, les conclusions de ce rapport sont accueillies avec stupeur et consternation. Le Conseil général adopte le 23 août une résolution dans laquelle il déclare que *« c'est avec un profond regret qu'il voit tout projet abandonné, conséquence du rapport précité... Nous déclinons dès ce jour toute responsabilité relative aux événements douloureux qui pourraient atteindre par la suite le village de Torméry »*.

A Chignin six conseillers démissionnent ce qui entraîne la dissolution du Conseil municipal et des élections anticipées à l'automne 1907 auxquelles le maire Louis Tissot, âgé de 60 ans et qui achevait son troisième mandat ne se représente pas. Le nouveau conseil municipal prend officiellement connaissance, le 12 janvier 1908, du rapport de Mr Kuss *« et décline toute responsabilité relative aux événements douloureux qui pourraient atteindre le village de Torméry »*

4 Le Rocher de Torméry acquiert une renommée nationale.

Depuis le début du siècle le Rocher de Torméry était devenu une curiosité naturelle. Les touristes venaient d'Aix les Bains ou de Challes les Eaux jusqu'à Chignin en voiture, en train ou, à partir de 1905, en tramway à vapeur. Des cartes postales étaient ainsi envoyées aux quatre

coins de la France. D'autre part, dès janvier 1907, la nouvelle d'un abandon inéluctable du village de Torméry s'est répandue, alimentée notamment par des communications faites à la presse par le préfet. La presse nationale a commencé ainsi à s'emparer du sujet.

Tout d'abord c'est **Le Journal des débats** qui, le 19 février 1907, consacre en première page sa rubrique « Au jour le jour » au Rocher de Torméry. Henry Bidou, journaliste et critique littéraire et politique y raille les grands corps administratifs de l'Etat. Il narre en forme de fable, l'aventure du Rocher de Torméry dans un style gentiment satirique et conclut son histoire par ces mots : « *Habitants de*

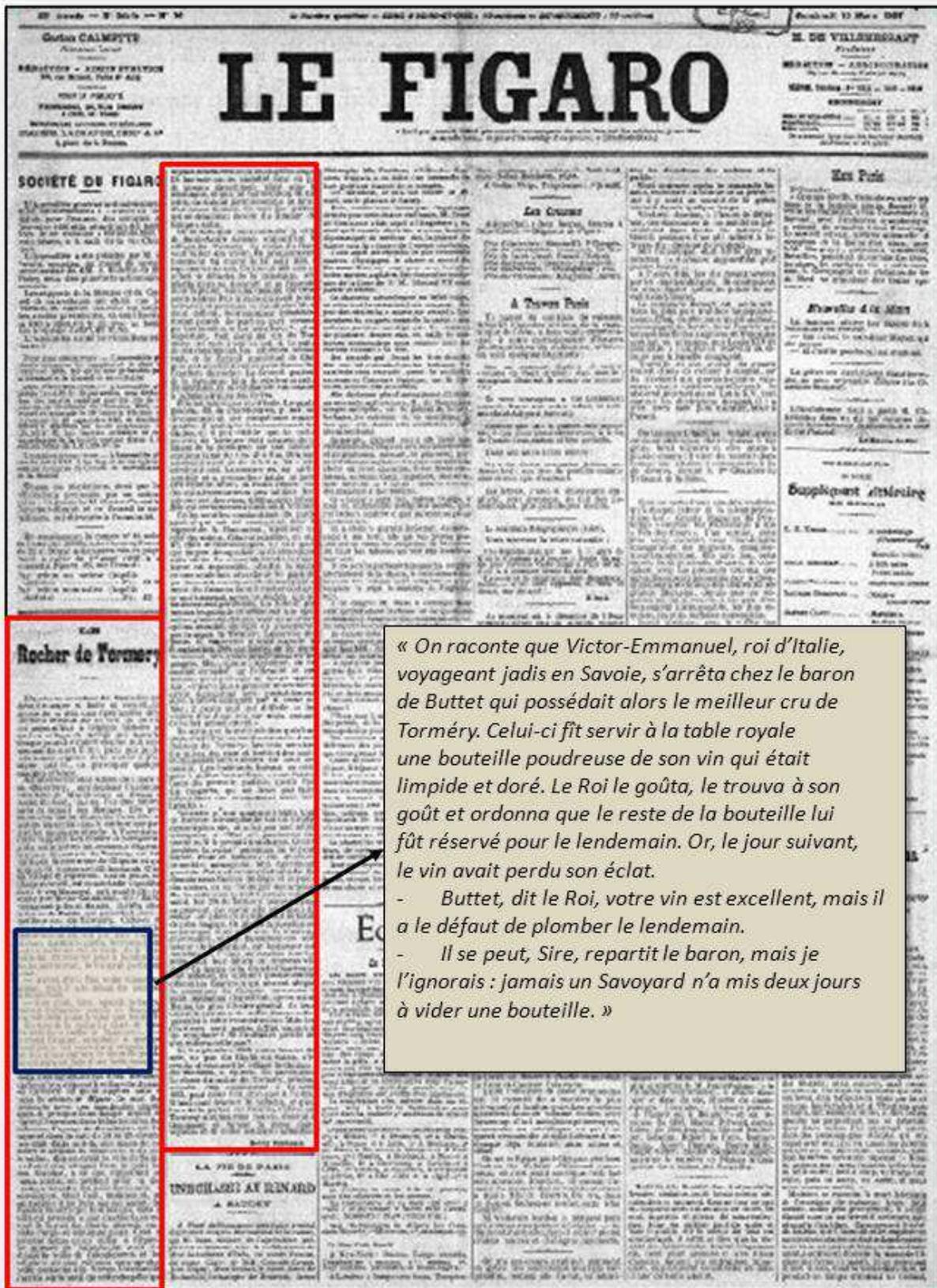
Torméry, voici la voix de la sagesse et de la véritable expérience. Allez-vous-en. Il n'est pas d'autre solution. Menacés d'un rocher et de trois administrations, vous ne pouvez faire mieux que de partir... Cette histoire fait voir que de ces hommes distingués sortis de Grandes Ecoles, il faut nécessairement que deux sur trois se soient trompés ; et qu'on ne saura jamais lesquels ».



Le Journal des Débats du 19 février 1907. Le Rocher de Torméry en première page. Bibliothèque Nationale de France, BnF

Le 15 mars c'est dans **Le Figaro**, en première page et sur deux colonnes que le Rocher de Torméry est à l'honneur. Le romancier Henry Bordeaux, pas encore Académicien mais déjà célèbre homme de lettres, raconte dans un long et plaisant article la situation dramatique dans laquelle se trouve ce village de Torméry qu'il compare à Damoclès. Il ne manque pas

d'évoquer la qualité des vins de Torméry et narre une première fois cette anecdote qu'il reproduira ensuite dans plusieurs de ses ouvrages, concernant cette réplique célèbre qu'aurait faite au roi d'Italie le baron De Buttet, alors propriétaire du domaine de Grand Rebossan : « *Jamais un savoyard ne mit deux jours pour vider une bouteille* »



Le Figaro du 15 mars 1907.

L'article de l'écrivain Henry Bordeaux sur le Rocher de Torméry avec l'anecdote restée célèbre, sur la réplique du baron De Buttet à Victor-Emmanuel, roi d'Italie

Deux colonnes en première page. BnF